



Verband der Schweizer Studierendenschaften
Union des Etudiant·e·s de Suisse
Unione Svizzera degli Universitari
Uniun svizra da studentas e students



VSH - VERBAND DER SCHWEIZERISCHEN HOCHSCHULSTUDIERENDENSCHAFTEN
AES - ASSOCIATION DES ETUDIANTS DES HAUTES ECOLES SUISSES
ASS - ASSOCIAZIONE DEGLI STUDENTI DELLE SCUOLE SUPERIORI SVIZZERE
SSA - SWISS UNIVERSITIES STUDENTS ASSOCIATION

Pour une VERITABLE harmonisation des aides à la formation

Depuis de nombreuses années, les deux organisations faitières des étudiant-e-s, l'AES et l'UNES, s'engagent pour une harmonisation des bourses et ont déjà présenté des propositions concrètes, dont un projet de loi. Bien que le nombre d'étudiant-e-s ait augmenté ces dernières années, le montant alloué aux aides à la formation a été continuellement réduit; l'inégalité sociale et l'atteinte à l'égalité des chances sont les résultats de cette évolution.

Les systèmes de bourses sont organisés selon les règles du fédéralisme et ont été jusqu'à présent mis sur pied par les différents cantons. Ceci a conduit à de grandes différences dans le montant et les conditions d'obtention d'une aide à la formation.

Compte tenu du fait que la formation est une des ressources les plus importantes pour la Suisse, il faut remédier à ce problème au plus vite. Nous saluons donc sur le fond l'action de la CDIP sur cette question et sa proposition de concordat intercantonal.

Les aides à la formation doivent être unifiées de façon à permettre d'étudier à plein temps jusqu'à l'obtention du titre nécessaire à l'exercice du métier choisi. Pour rendre ceci possible, le système de bourses doit se fonder sur la réalité des études dans les hautes écoles et prendre en compte toutes les exigences supplémentaires lors d'un changement de type de haute école. Ce montant ne peut être remplacé par des prêts dont l'effet néfaste sur le libre choix des études a été prouvé à maintes reprises. Il y a dans la proposition de la CDIP des lacunes importantes à ce sujet. Le fait qu'un-e étudiant-e ne puisse financer sa première formation que par des prêts, qui plus est avec intérêts, est inacceptable.

Le libre choix des études doit être maintenu et garanti que ce soit pour l'orientation des études ou pour le lieu de ces études. Un calcul des bourses en fonction du lieu le moins cher limiterait le choix du lieu d'études, alors qu'au vu du profilage des filières et de la compétition entre les hautes écoles, il est nécessaire d'être flexible.

Afin de rendre les études dans les hautes écoles accessible à tou-te-s les étudiant-e-s en ayant les capacités, indépendamment de leur origine sociale, il faut une solution uniformisée pour tous les cantons qui règle les critères pour l'obtention d'une aide à la formation ainsi que les standards minima relatifs au montant et à la manière de le calculer. Sur la base du caractère non contraignant du concordat intercantonal, le danger existe que l'on n'atteigne toujours pas une harmonisation globale. Il serait alors nécessaire de prendre le chemin d'une loi fédérale!

VSS-UNES-USU:	Laupenstrasse 2 CH – 3001 Bern	Tel. +41 31 382 11 71 Fax +41 31 382 11 76	info@vss-unes.ch www.vss-unes.ch
AES-VSH:	Universitätstrasse 6 8092 Zürich	Tel. +41 76 588 43 80 Fax +41 44 632 12 27	board@aes-vsh.ch www.aes-vsh.ch
